



Les priorités de l'ANEV pour 2018 :

- Défendre la place du vin dans la société : lutter contre la « dénormalisation » de la consommation modérée de vin, défendre la spécificité de la consommation de vin sur le terroir Français.
- Environnement et viticulture : améliorer le vivre-ensemble entre citoyens et agriculteurs dans les territoires viticoles, favoriser une meilleure prise en compte des vignobles dans les projets d'aménagements.
- Organiser *les 3^{èmes} rencontres de la vigne et du vin* avec les groupes d'études viticoles du Parlement.
- Organiser des réunions sur le terrain régional avec les élus locaux des territoires viticoles (1 à 2 par an).

L'ANEV c'est :

- **Un réseau de plus de 500 élus viticoles**, dont des communes, intercommunalités, régions, départements et parlementaires répartis à travers toute la France. Grâce à sa composition hétéroclite et apaisante, l'ANEV fait circuler les informations viticoles, depuis les élus de terrain vers les parlementaires, et des parlementaires vers les élus de terrain.
- **Des actions aux niveaux local, national et européen, pour défendre la vigne et le vin** : mobilisation sur la thématique vin et santé publique, travail avec les organisations professionnelles de la filière vitivinicole (CNAOC, VINIGP, CCVF, VIF...), organisation de l'évènement annuel de débat sur la vigne et le vin *Les rencontres de la vigne et du vin*, délibérations de 1800 communes contre les droits de plantation, lancement du projet de « vigne-école », soutien à la reconnaissance patrimoniale du vin...
- **Une information régulière et pointue** :
 - o *La Feuille de Vigne*, une publication mensuelle, concentré d'actualités et d'informations législative et réglementaires autour de la vigne et du vin.
 - o « *Les rencontres de la vigne et du vin* », un évènement annuel de débat à Paris.
 - o L'Assemblée générale annuelle.
 - o La permanence à Paris.
- Une cotisation annuelle proportionnelle et adaptée en fonction de votre mandat, de la nature de votre collectivité ou du nombre d'habitants de votre commune.

**Nous avons besoin de vous pour défendre
la vigne et le vin ! Rejoignez-nous !**

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre site internet : www.elusduvin.org
ou contactez Roman MORET au 01 42 61 21 25 ou par mail à roman.moret@elusduvin.org

Structure et fonctionnement de l'ANEV :

- Un bureau composé de parlementaires et d'élus locaux, dont :
 - o La coprésidence, partagée entre un(e) sénateur(trice) et un(e) député(e) :
 - François Patriat, sénateur de Côte d'Or.
 - Coprésidence vacante à l'Assemblée Nationale.
 - o Le Secrétaire général : Francis Fabre, Domazan (Gard)
 - o Le Trésorier : Max Feschet, Bouchet (Drôme)

- Le bureau se réunit tous les deux mois pour définir les actions à venir de l'association.

- L'assemblée générale se réunit annuellement.

- La permanence à Paris, où sont gérées les affaires courantes.

Bulletin d'adhésion à l'ANEV

Vous souhaitez adhérer au titre de :

Commune Intercommunalité Département Régions

Parlementaire, conseiller général ou régional

NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Population : Superficie viticole :

Population viticole :

Tel : Fax :

Mail : Site :

Renseignements personnels

NOM : Prénoms :

Mandat :

Ville : Profession :

Tel dom : Tel mobile :

Fax : Mail :

Grille tarifaire :

- Régions : 3200 €
- Départements : 2400 €
- Parlementaires, Conseillers généraux et régionaux : 50 €
- Communes et communauté de communes :
 - Moins de 500 habitants : 50 €
 - De 500 à 1000 habitants : 80 €
 - De 1000 à 5000 habitants : 160 €
 - De 5000 à 20 000 habitants : 320 €
 - Plus de 20 000 : 800 €

Pour adhérer à l'ANEV :

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANEV

à : **Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin**

12 rue Sainte Anne

75001 PARIS

Vous pouvez également effectuer le paiement par virement sur le compte ci-dessous.

RIB ANEV :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820	BIC	BNPAFRPPAVI	

N° SIRET ANEV : 428 920 128 00017

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur notre site internet : www.elusduvin.org
ou contactez Roman MORET au 01 42 61 21 25 ou par mail à roman.moret@elusduvin.org